



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-042

**Objet :****Tarifs de locations des salles  
municipales – Exercice 2024**

Rapporteur :  
Gilles FRAYSSE

Commission finances :  
Le 28 novembre 2023

Convocation :  
Le 6 décembre 2023

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	8
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 12 décembre 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRAUT ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; C. SABRI ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ;

**Absents représentés :**

S. DAVID a donné pouvoir P. WITTERKERTH  
J. DJENAIÏDI donne pouvoir à C. BOUËTARD  
I. DOGBO donne pourvoir à G. FRAYSSE  
C. ESTREMANHO a donné pouvoir à B. ESTREMANHO  
S. JAUBERTY a donné pouvoir à M. PROVOTAL  
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE  
M. POINSE a donné pouvoir à F. DHONDT  
J-P RICAUD a donné pouvoir à C. CRUEIZE

**Absents non représentés :**

A. MUSY-BRELIER ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2022-066 en date du 13 décembre 2022 fixant les tarifs de location des salles à compter du caractère exécutoire de la délibération ;

**VU** la proposition de révision des tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**VU** l'avis de la commission finances du 28 novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs de 5,6 % par rapport à l'année précédente, pour tenir compte de l'inflation ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**FIXE** que les tarifs de location des salles pour l'année 2024 sont fixés comme suit :

TARIFS DE LOCATION DES SALLES	2024
<b>Salle des fêtes René Vedel</b>	
Associations locales	Gratuit
Habitants de Villiers-sur-Orge	735 €
Extérieurs de Villiers-sur-Orge	1 342 €

Personnel communal, conseillers municipaux, pompiers volontaires de Villiers-sur-Orge (en activité)	
Manifestations commerciales	1 634 €
Cautions détérioration	1 100 €
Cautions rangement et nettoyage	300 €
<b>Salle JP Médard – S. Simon &amp; Pablo Neruda</b>	
Associations locales	Gratuit
<b>Maison du Citoyen</b>	
Associations locales	Gratuit
Villiersains (en fonction du projet d'intérêt général)	Gratuit
<b>Foyer Macquigneau</b>	
Associations locales	Gratuit
Habitants de Villiers-sur-Orge	264 €
Extérieurs de Villiers-sur-Orge	486 €
Personnel communal, conseillers municipaux, pompiers volontaires de Villiers-sur-Orge (en activité)	156 €
Manifestations commerciales	583 €
Cautions détérioration	700 €
Cautions rangement et nettoyage	400 €
<b>Espace de culture Colette</b>	
Associations locales	Gratuit
Séminaires / Manifestations commerciales	1 939 €
Habitants de Villiers-sur-Orge	1 109 €
Extérieurs de Villiers-sur-Orge	1 687 €
Personnel communal, conseillers municipaux, pompiers volontaires de Villiers-sur-Orge (en activité)	554 €
Manifestations commerciales	1939 €
Associations voisines	Sur convention
Prêts aux communes	Sur convention
Régie son et lumière	188 €
Cautions détérioration	2 100 €
Cautions rangement et nettoyage	400 €

**DIT** que les tarifs de location sont arrondis à l'euro supérieur ;

**DIT** que toutes les salles municipales pourront être louées sur présentation d'un projet donnant lieu à une convention ;

**DIT** que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du Budget Communal ;

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 12 décembre 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE